



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afrique

Question écrite n° 40801

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'épidémie de sida qui ravage le continent africain. Elle lui demande quelle aide sanitaire la France apporte à cette région du monde que la progression du sida et la mortalité par cette maladie touche très durement, et où la France a une place particulière, comme partenaire privilégié, disposant d'un savoir-faire renommé dans la recherche médicale. La politique sanitaire de lutte contre le sida n'étant pas seulement du seul ressort de la France, elle le prie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures de coopération internationale sont mises en place pour aider le continent africain.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français mesure pleinement la gravité de la situation provoquée en Afrique par les ravages du VIH-SIDA. L'aide financière apportée par la France dans la lutte contre le VIH-SIDA au cours de ces dix dernières années, particulièrement dans les pays les plus touchés d'Afrique, s'élève à 600 millions de francs. Cette aide porte sur la prévention, l'éducation pour un comportement sans risque, la sécurité transfusionnelle, l'appui au traitement des maladies transmissibles qui favorisent l'infection par le VIH, les soins aux malades et l'équipement des structures de santé. Compte tenu de la progression de l'infection par le VIH-SIDA en Afrique, le Gouvernement français a décidé d'augmenter son aide financière à 100 millions de francs par an et d'accroître les efforts dans le domaine de la recherche à travers l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Dès 1997, cette préoccupation a conduit la France à instaurer, à côté du dispositif fonctionnant au sein des Nations unies, regroupé sous l'égide du programme ONUSIDA, un instrument spécifique destiné à permettre un meilleur accès aux soins, à l'égard de la maladie, notamment en Afrique. Elle a créé à cette fin un fonds de solidarité thérapeutique internationale (FSTI) qui a pour objet le développement d'initiatives destinées, en partenariat avec les agences spécialisées des Nations unies, les organismes multilatéraux, les autorités des pays concernés, ainsi que les mouvements associatifs, de renforcer l'égalité d'accès aux traitements. Les pays où des sites pilotes sont déjà en fonctionnement sont : la Côte d'Ivoire, le Maroc et le Sénégal. Les pays qui bénéficieront prochainement du fonds de solidarité thérapeutique sont l'Ouganda et l'Afrique du Sud. Le fonds de solidarité thérapeutique est centré principalement sur la prévention de la transmission de la femme enceinte à l'enfant, sauf pour le Maroc où le programme porte sur des adultes sous trithérapie. Enfin, la France participe au programme du partenariat contre le SIDA en Afrique par sa contribution financière aux agences des Nations unies qui mènent des activités dans le domaine : l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et l'ONUSIDA.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40801

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 avril 2000

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 644

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2646